



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

Grève du Bac : le ministre doit reprendre le dialogue avec les personnels.

Depuis plusieurs mois les parents d'élèves et les personnels de l'Éducation nationale se mobilisent contre les réformes des lycées et plus globalement contre la politique du ministre.

Face à cette contestation qui dure et s'amplifie, le ministre reste sourd aux demandes de concertation estimant, à tort, que le temps du dialogue a déjà eu lieu. S'il est exact que de nombreuses rencontres ont pu avoir lieu, elles n'ont en rien permis de modifier les projets portés par Jean-Michel Blanquer. En choisissant la fermeté et les pressions à l'égard des personnels qui usent de divers moyens d'opposition, c'est bien le ministre qui est responsable des tensions et du durcissement du mouvement.

À l'heure des épreuves du bac, de très nombreux collègues se sont mis en grève pour protester contre la réforme des lycées et/ou ont décidé de ne pas transmettre leurs notes aux jurys. Dans de très nombreux endroits, cette mobilisation est très significative, ne présente aucun signe d'essoufflement et sont susceptibles d'entraîner des retards de publication de résultats.

Après avoir eu recours au chantage des sanctions à l'égard des enseignants grévistes, le ministre, a décidé de remplacer, pour les élèves dont les copies seraient retenues, les notes des épreuves par celles du contrôle continu de l'année.

Pour la CGT Éduc'action, cette décision unilatérale constitue une grave rupture du principe d'égalité entre les candidats et remet en cause un certain nombre d'articles du Code de l'Éducation. Nous soutenons les collègues qui considèrent être dans l'incapacité de tenir les jurys dans des conditions sereines et satisfaisantes pour l'ensemble des candidats.

Face à cette situation inédite, fruit d'un blocage persistant entre les personnels et le ministre, la CGT Éduc'action demande expressément au Premier ministre et à son ministre de l'Éducation nationale d'instaurer un moratoire sur cette réforme des lycées et d'ouvrir en urgence une large concertation sur le sujet.

Montreuil, le 5 juillet 2019